



25-27 Nov / Lagos
**AFRICAN
PEOPLES
TRIBUNAL**
on Industrial Plantations

RÉSUMÉ DES CAS

2020



**Les Amis
de la Terre
Afrique**



Le pouvoir des peuples triomphera sur le pouvoir des entreprises au premier Tribunal des Peuples Africains sur les plantations industrielles. En créant un espace pour que les communautés locales racontent leurs propres récits, de leur propre manière, le tribunal renforcera le plaidoyer et défendra les droits des peuples contre les abus environnementaux et sociaux systématiques que commettent les entreprises multinationales et leurs financiers dans toute l'Afrique.

Ce document résume 10 études de cas qui sont présentés au tribunal dans la période allant du 25 au 27 novembre 2020 par des représentants des communautés et la société civile.

SUIVEZ L'ARGENT

Soutenu par des financiers internationaux publics et privés, des entreprises de plantation industrielle, telles que Socfin en Sierra Leone et au Cameroun, SIAT en Côte d'Ivoire et au Ghana, OLAM au Gabon, PZ Wilmar au Nigéria, Golden Veroleum Liberia (GVL) au Liberia et Green Resources AS en Mozambique, en Tanzanie et en Ouganda, exploitent en monoculture des plantations qui impactent des centaines de milliers de personnes et des écosystèmes naturels précieux sur tout le continent africain.

Utilisant des structures d'entreprise complexes et cachées, les propriétaires et les financiers tentent d'éviter la responsabilité et la redevabilité de leur contribution aux préjudices causés par les entreprises de plantation. Le secteur financier manque de transparence, tirant parti du secret bancaire et des paradis fiscaux.

Les entreprises, tout au long des chaînes de contrôle et financières, violent les accords régionaux et les standards internationaux, notamment les lignes directrices de l'OCDE, les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et la Convention n° 169 de l'OIT sur les peuples indigènes et tribaux. Mais l'accès à la justice et aux voies de recours, sur la base des cadres juridiques et de politique, est souvent impossible.



Marque les pays dont une affaire est entendue par le Tribunal du peuple africain

LUTTES POUR LA JUSTICE

Depuis de nombreuses années, des communautés locales luttent pour la justice en faisant intervenir les médias, en tenant des manifestations, en se plaignant auprès d'organisations telles que la RSPO et l'OCDE, en soumettant des pétitions aux entreprises et aux organismes gouvernementaux concernés, en recueillant des éléments de preuve et en traduisant les entreprises devant les tribunaux. Engager des poursuites est extrêmement difficile, en raison des frais et de l'absence de systèmes judiciaires libres et équitables. Les entreprises accusées interjettent souvent appel contre les décisions et prolongent ainsi la procédure judiciaire.



Socfin a déposé une plainte judiciaire pour diffamation à l'encontre du directeur de Green Scenery, l'une des organisations qui lutte contre les violations de Socfin en Sierra Leone. Il s'agit d'un volet d'une série de poursuites SLAPP que Socfin a entamées ces dernières années. Seize membres de l'Association des propriétaires et utilisateurs de terres affectés de Malen sont toujours en procès pour comportement prétendument séditionnaire durant la confrontation de janvier 2019 qui a opposé l'entreprise à des propriétaires fonciers et à laquelle deux personnes ont été tuées. Le cas a sans cesse été ajourné, ce qui a augmenté la charge financière des communautés affectées.

SYSTÈMES D'OPPRESSION

Dans le but d'entraver les efforts des communautés locales pour obtenir justice, diverses tactiques oppressives ont été systématiquement employées par les entreprises de plantation. Des stratégies consistant à diviser pour mieux régner dans les communautés sont appliquées, telles que la cooptation de chefs par l'offre de travail ou de subventions et la création d'organismes alternatifs de représentants communautaires. Les entreprises exercent aussi des pressions auprès du gouvernement, des autorités locales et des financiers.

Les entreprises se servent de leur pouvoir et coopèrent avec les forces de l'État pour réprimer violemment les manifestations, avec arrestation et emprisonnement de manifestants, et pour intimider les communautés, y compris les chefs traditionnels. Cette brutalité qui vise des membres des communautés, des défenseurs des droits de l'homme et environnementaux, des journalistes et des travailleurs défendant leurs droits, va de pair avec les arrestations, la violence (entraînant parfois la mort) et la perte d'emploi.

Le secteur des produits agroalimentaires est l'un des secteurs les plus meurtriers au monde pour les défenseurs des droits environnementaux de l'homme.

Dans plusieurs villages en Côte d'Ivoire, des personnes dénoncent que leurs terres ont été prises illicitement pour des plantations en monoculture de SIAT. Elles ont manifesté après qu'une séance tenue à huis clos s'est terminée défavorablement. Cette séance succédait à une première séance qui avait conclu que les propriétaires n'ont pas renoncé aux droits de propriété sur leurs terres. La gendarmerie est intervenue dans la manifestation, deux personnes ont été tuées et 71 autres ont été arrêtées et emprisonnées, dont l'une est morte en prison. Un grand nombre de femmes et d'enfants ont fui la répression et ont vécu parfois jusqu'à 18 mois comme des réfugiés, loin de leur foyer.

ÉCO-BLANCHIMENT

Alors que les entreprises de plantation commettent de graves atteintes aux droits de l'homme et environnementaux et combattent la résistance à ces violations, elles travaillent aussi sur un autre front, l'éco-blanchiment de leur image publique. Ceci leur ouvre l'accès à la finance et aux marchés sur lesquels les organismes de financement et les acheteurs exigent une production « responsable ».

Les entreprises souscrivent à des systèmes et politiques de certification mis en place pour protéger les personnes et l'environnement, tels que les engagements NDPE, RSPO, FSC et ODD et d'autres programmes de responsabilité sociale des entreprises, ainsi que l'affiliation à des organisations comme Earthworm Foundation et l'Initiative pour un commerce durable aux Pays-Bas. Ces systèmes de certification et ces affiliations souffrent de la faiblesse de leur gouvernance et de leurs normes et/ou des échecs de leur mise en œuvre.

Les financiers s'« engagent » aussi à respecter des standards volontaires, soit à travers leurs propres politiques, soit à travers des initiatives internationales telles qu'Investor Alliance for Human Rights et le Groupe de travail d'investisseurs sur l'huile de palme durable, bien qu'en réalité cela ne soit guère suivi d'effets. Les banques de développement constituent une catégorie spécifique dans lesquelles les deniers publics devraient produire du « développement », mais elles soutiennent en réalité des modèles économiques industriels qui exploitent les personnes et la nature tout en profitant aux actionnaires et financiers internationaux.



Même si la société civile a dévoilé qu'Olam a détruit environ 19 000 hectares de forêts au Gabon, ce groupe et ses entreprises continuent d'être membres de la RSPO et du FSC et d'en avoir la certification.

SIAT SA a acquis des plantations d'un programme échoué de la Banque Mondiale visant à créer des plantations d'huile de palme et de caoutchouc dans les années 1970 et 1980 en Afrique occidentale et centrale. Dans les années 1990, ces plantations étatiques avaient d'importantes dettes et ont été contraintes de se privatiser. Le fondateur de SIAT avait autrefois été consultant auprès du programme de la Banque Mondiale. La filiale de SIAT au Ghana a reçu un financement de la Banque Africaine de développement, de la Banque Mondiale et de la Société financière internationale.



IMPACTS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENT AUX

Dans toute l'Afrique, les activités des entreprises affectent les communautés locales et spécialement les peuples autochtones, les populations tributaires de la forêt, les agriculteurs et les femmes et enfants. Par suite de l'accaparement des terres, ils ont perdu l'accès aux forêts, aux sources d'eau et aux terres destinées à la culture, à la chasse et à la pêche de même que les terres sur lesquelles ils vivent. Les monocultures ont réduit la productivité des sols et les pluies et affectent négativement les récoltes locales ainsi que la santé publique.

Depuis l'arrivée de Green Resources AS, des milliers d'Ougandais ruraux ont été expulsés pour céder la place à des plantations. Ils ont perdu l'accès aux terres qu'ils utilisaient pour l'agriculture, la pâture et la collecte d'aliments sauvages et de bois de feu. Les personnes qui ont maintenu leurs terres et leur agriculture autour des plantations ont subi des impacts négatifs sur leur production, peut-être à cause de l'utilisation de pesticides et d'autres impacts environnementaux des plantations en monoculture.



Au Gabon, les personnes autochtones doivent obtenir des permis pour accéder aux zones où ils pêchent et chassent traditionnellement. Leur liberté est restreinte par les profonds fossés qu'OLAM a creusés et qui constituent un danger pour les personnes et les animaux. Les activités de l'entreprise ont aussi changé le débit d'eau dans les bassins, et on affirme que les déchets et les engrais ont pollué les eaux.

De nombreuses entreprises multiplient les promesses aux communautés locales, y compris de développer des programmes équitables de production en sous-traitance, une infrastructure sanitaire et éducative et des emplois pour les populations locales, mais le plus souvent ces promesses ne sont pas tenues.

Au Cameroun, où la filiale de Socfin Socaplam déploie des activités, la production d'huile de palme par des petits exploitants a été négligée. Dans ce pays, des groupes de la société civile préfèrent un modèle communautaire de petits exploitants plutôt que des concessions industrielles à grande échelle, parce que le modèle communautaire réduit le risque de violation de droits et accroît l'assurance que les bénéfices iront aux communautés et non aux propriétaires de l'entreprise.

Les communautés à Mapanda et à Idete en Tanzanie ont donné leur consentement à Green Resources AS pour utiliser leurs terres, en échange de possibilités d'emploi, du développement d'infrastructures, notamment des salles de classe, des installations médicales, des services d'eau et 10 % des bénéfices tirés des ventes de la séquestration de carbone des plantations d'eucalyptus et de pins. L'entreprise travaille désormais depuis plus de 10 ans, mais ses engagements n'ont pas été pleinement réalisés.

Lorsque les travailleurs locaux sont employés, ils sont souvent confrontés à un faible salaire, à des conditions de travail précaires et peu sûres, à l'absence de droit de s'organiser collectivement et à la perte de leur emploi s'ils dénoncent les actes de l'entreprise. Des rapports ont mentionné des faveurs sexuelles forcées en échange de promesses d'emploi et l'utilisation du travail des enfants dans certaines plantations.

Au Nigéria, la population locale qui parvient à obtenir un emploi chez PZ Wilmar n'a aucune sécurité de l'emploi. Selon les rapports, des femmes enceintes se voient refuser un congé de maternité et exécutent des tâches difficiles qui affectent leur santé ; des travailleurs sont transportés avec un tracteur surchargé et avec plus de 50 personnes dans un chariot de faibles dimensions. Depuis 2018 se sont produits plusieurs incidents qui, semble-t-il, ont provoqués des morts, dont celles de femmes enceintes.

La corruption et la fraude sévissent entre les entreprises et ceux qui sont en position d'autorité.

En Mozambique, le directeur de Green Resources AS a de nombreuses relations avec le gouvernement national - il était autrefois le directeur national de la foresterie et de la vie sauvage. Le gouvernement local et national protège et défend les intérêts de l'entreprise, comme le montre à l'évidence le manque d'action pour résoudre les nombreux conflits entre Green Resources AS et les communautés affectées. Le gouvernement facilite tous les processus de consultation des communautés, et des fonctionnaires du gouvernement y participent. Cette situation est contraire aux normes internationales de la consultation, car elle limite la liberté d'expression des communautés.

Les plantations en monoculture menacent directement les forêts et la biodiversité, même dans les forêts à haute valeur de conservation, les zones humides et les habitats d'animaux menacés. Au Libéria, Golden Veroleum Liberia (GVL), contrôlée par Golden Agri-Resources, a détruit des centaines d'hectares de forêt à haute valeur de conservation et à haut stock de carbone. Ce fait a d'abord été nié puis reconnu par GVL et est actuellement traité dans une procédure de plainte formelle devant le HCSA (Approche haut stock de carbone). L'expansion des plantations industrielles détruit également les habitats des éléphants, des populations de chimpanzés et de l'hippopotame nain.

LES GOUVERNEMENTS, LES ENTREPRISES ET LEURS FINANCIERS DOIVENT AGIR MAINTENANT!

Amis de la Terre Afrique engage les gouvernements nationaux à :

- Promouvoir l'agroécologie et la gestion forestière communautaire à l'intérieur des cadres judiciaires et des politiques, en vue de protéger et promouvoir les droits des personnes aux terres et aux ressources naturelles ainsi que les avantages qu'elles en tirent.
- Protéger les communautés locales et les populations indigènes, et assurer leur consentement : respecter leur droit de dire « non » à des investissements externes et à d'autres revendications à leurs terres.
- Dans les cas de violations de droits de l'homme, veiller à ce que les victimes aient un accès immédiat à la justice et aux voies de recours au niveau national, régional et international, et demander des comptes aux entreprises.
- Participer activement aux négociations pour le Traité juridiquement contraignant des Nations unies sur les entreprises et les droits de l'homme, dans le but de mettre fin à l'impunité des entreprises.
- Faire en sorte que le secteur financier soit réglementé, afin de prévenir les violations de droits de l'homme, le préjudice environnemental et la déforestation en relation avec les plantations d'arbres en monoculture, et accroître la transparence.
- Restructurer les institutions financières publiques de développement, pour les empêcher de financer des projets préjudiciables de plantations d'arbres en monoculture.

Les entreprises de plantation et leurs financiers devraient :

- Cesser immédiatement les pratiques d'accaparement de terres communautaires, de corruption de fonctionnaires du gouvernement, de violation des droits de l'homme, de violence basée sur le genre à l'encontre des femmes, de harcèlement et de violence à l'encontre des défenseurs des droits environnementaux de l'homme, d'exploitation des travailleurs et de destruction des forêts et d'autres zones naturelles, et fournir une compensation et un recours pour les violations antérieures.
- S'engager à investir dans et à promouvoir les initiatives communautaires agricoles et de gestion forestière.
- Se désinvestir des entreprises s'adonnant à des violations de droits et à la destruction environnementale. Face au caractère systématique du préjudice causé à la nature et aux personnes dans les plantations d'arbres en monoculture, ce secteur devrait être exclu des portefeuilles financiers.

POUR EN SAVOIR PLUS, PRIÈRE DE VISITER : <http://africanpeoplestribunal.org/>